

AUTOMNE 2017

TIRAGE AU SORT

TERRAINS DE VILLÉGIATURE

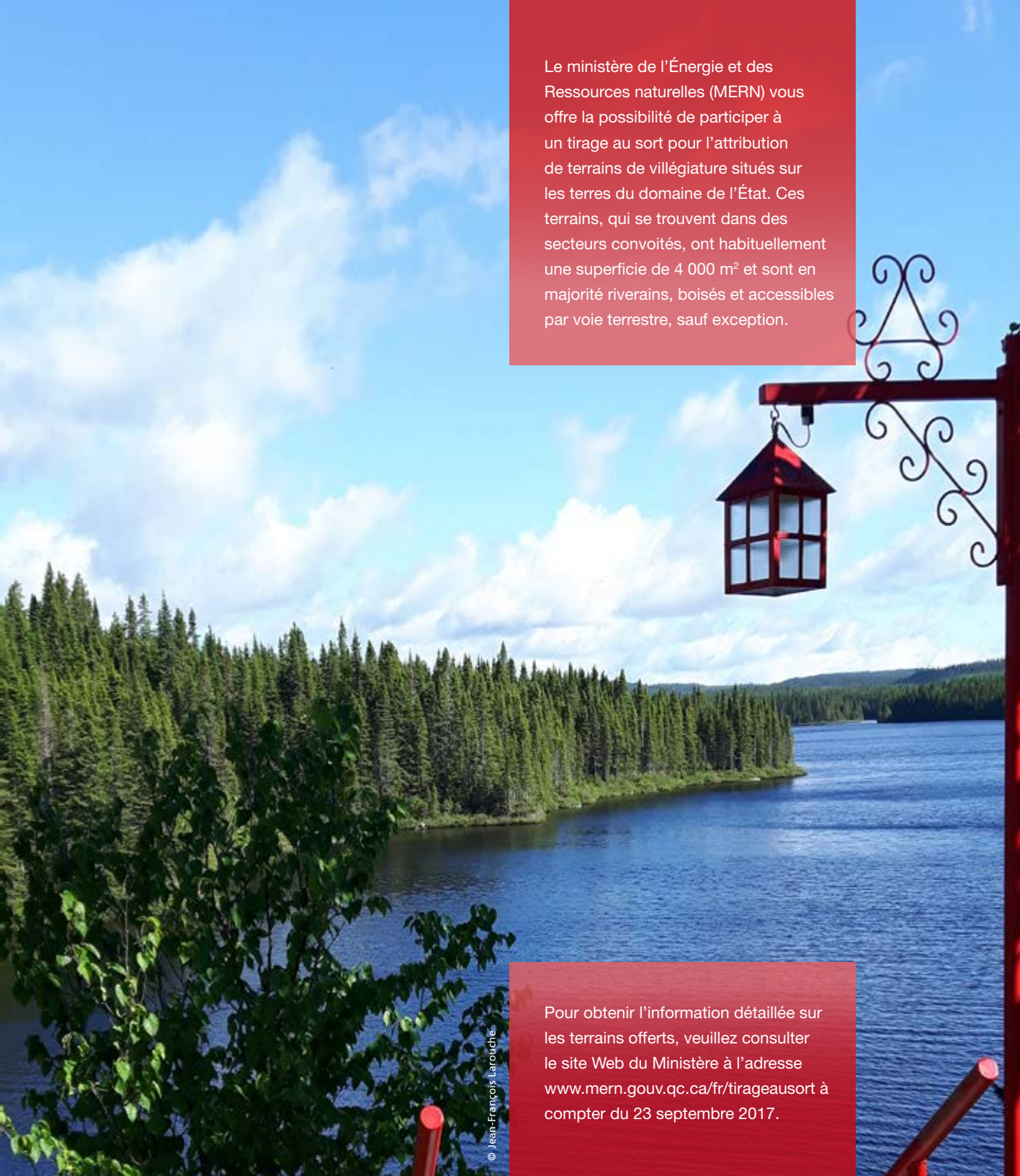
SUR LES TERRES
DU DOMAINE DE L'ÉTAT

INSCRIPTION

du 23 septembre au 29 octobre 2017

ENSEMBLE  
on fait avancer le Québec

Québec 



Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) vous offre la possibilité de participer à un tirage au sort pour l'attribution de terrains de villégiature situés sur les terres du domaine de l'État. Ces terrains, qui se trouvent dans des secteurs convoités, ont habituellement une superficie de 4 000 m² et sont en majorité riverains, boisés et accessibles par voie terrestre, sauf exception.

Pour obtenir l'information détaillée sur les terrains offerts, veuillez consulter le site Web du Ministère à l'adresse www.mern.gouv.qc.ca/fr/tirageausort à compter du 23 septembre 2017.

LE TIRAGE AU SORT

Le tirage s'effectue de façon électronique, sous la supervision d'un vérificateur externe et en présence de témoins. Le rang obtenu au moment du tirage au sort est communiqué à chacun des participants par courriel dans les 48 heures suivant le tirage.

Inscription: du 23 septembre au 29 octobre 2017

Les tirages au sort auront lieu en novembre.

POUR VOUS INSCRIRE AU TIRAGE

Votre inscription peut être effectuée de deux façons :

- > **en ligne**, en remplissant le formulaire d'inscription accessible à l'adresse www.mern.gouv.qc.ca/fr/tirageausort;
- > **par téléphone**, en composant le numéro sans frais 1 800 665-6527.

Vous devez être âgé de 18 ans ou plus au 23 septembre 2017 et payer les frais d'inscription non remboursables de 31,04 \$ (27 \$ plus TPS et TVQ).

Une seule inscription est permise par code de tirage.

Toute inscription comportant de fausses déclarations sera annulée.

L'inscription et le tirage au sort relèvent de la Sépaq et les terrains sont attribués par le MERN ou par les MRC.



LE TRANSFERT D'UN BAIL DE VILLÉGIATURE

Le locataire d'un terrain de villégiature attribué dans le cadre d'un tirage au sort après le 1^{er} octobre 2010 ne peut transférer ses droits inclus dans le bail pendant les cinq ans suivant la date du premier bail, à moins qu'il ne satisfasse à l'une des trois conditions de transfert suivantes :

- > il a construit sur le terrain loué un bâtiment d'une valeur minimale de 10 000\$;
- > le bâtiment sur le terrain loué a été vendu dans le cadre d'une vente en justice, d'une vente pour taxes ou de l'exercice d'un droit hypothécaire;
- > le transfert est effectué en faveur de son conjoint de droit ou de fait, de son père, de sa mère, de son frère, de sa sœur ou de son enfant, ou à la suite du décès du locataire.

L'ATTRIBUTION DES TERRAINS

L'attribution est faite **sur invitation** par le MERN ou par les MRC selon l'ordre des résultats du tirage au sort. Le nombre d'invités susceptibles de se voir attribuer un terrain est déterminé en fonction du nombre de terrains disponibles. Le lieu et la date de l'attribution seront communiqués aux participants dans la lettre ou le courriel d'invitation. La présence des participants est requise lors de l'attribution des terrains.

Selon la réglementation applicable, un participant ne peut louer ou acquérir plus d'un des terrains offerts à des fins de villégiature dans une ou plusieurs régions administratives dans le contexte d'une attribution par tirage au sort.



LES DROITS D'UTILISATION ET LES OBLIGATIONS D'UN LOCATAIRE

Le locataire d'un terrain de villégiature a uniquement le droit de l'utiliser à des fins de villégiature, et ce, pour toute la durée du bail. Ce droit est distinct des autres droits d'utilisation du territoire public; il ne dispense aucunement le locataire de se conformer à la réglementation en vigueur concernant la chasse, la pêche et le piégeage.

Le locataire doit respecter les conditions du bail et payer annuellement le loyer ainsi que les taxes municipales et scolaires. Le locataire doit respecter les lois et règlements municipaux, provinciaux et fédéraux, notamment ceux qui touchent la faune et l'environnement, et se conformer aux normes de la municipalité locale et de la MRC pour l'aménagement du terrain.



par José-François Larouche

LES COÛTS

Le participant qui se voit attribuer un terrain en **location** doit déboursier, outre les frais d'inscription au tirage au sort :

- > les frais d'ouverture de dossier de 126,47 \$ (110 \$ plus TPS et TVQ);
- > les frais d'administration de 384,02 \$ (334 \$ plus TPS et TVQ);
- > les frais pour les travaux de mise en valeur de 889,91 \$ (774 \$ plus TPS et TVQ);
- > les frais d'arpentage, dans certains cas;
- > les frais d'aménagement, dans certains cas;
- > le loyer de la première année.

Le participant qui se voit attribuer un terrain en **vente** doit déboursier, outre les frais d'inscription au tirage au sort :

- > les frais d'ouverture de dossier de 126,47 \$ (110 \$ plus TPS et TVQ);
- > les frais d'administration de 384,02 \$ (334 \$ plus TPS et TVQ);
- > les frais pour les travaux de mise en valeur de 889,91 \$ (774 \$ plus TPS et TVQ);
- > les frais pour l'évaluation de la valeur marchande de 1 170,45 \$ (1 018 \$ plus TPS et TVQ);
- > les frais d'aménagement, dans certains cas;
- > le prix de vente du terrain;
- > les frais liés aux services d'un arpenteur-géomètre pour l'arpentage du terrain;
- > les frais liés aux services d'un notaire pour la rédaction du contrat d'achat;
- > les droits relatifs à la publicité foncière.

TERRAINS OFFERTS

BAS-SAINT-LAURENT

CODE DE TIRAGE	NOM DU TIRAGE	MRC	ZEC	NOMBRE DE TERRAINS	VENTE OU LOCATION
TE0101	Lac Malfait	La Matanie	–	6 (semi-riverain)	Location
TE0102	Lac Saint-François	Rivière-du-Loup	–	4 (semi-riverain)	Location
TE0103	Lac Baker	Témiscouata	–	1 (semi-riverain)	Location
TE0104	Lac Sload	Témiscouata	–	2 (non riverain)	Location

SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN

CODE DE TIRAGE	NOM DU TIRAGE	MRC	ZEC	NOMBRE DE TERRAINS	VENTE OU LOCATION
TE0201	Lac Caody	Le Domaine-du-Roy	–	2 (riverain)	Location
TE0202	Rivière Trenche	Le Domaine-du-Roy	–	3 (riverain)	Location
TE0203	Lac Innommé	Le Domaine-du-Roy	–	2 (riverain)	Location
TE0204	Lac du Bourgeon	Le Domaine-du-Roy	ANNULÉ	2 (riverain)	Location
TE0205	Lac Palluau	Le Domaine-du-Roy	–	2 (riverain)	Location
TE0206	Lac Canne	Le Domaine-du-Roy	–	1 (riverain)	Location
TE0207	Lac L'Abbé	Le Domaine-du-Roy	–	1 (riverain)	Location
TE0208	Rivière Valin	Fjord-du-Saguenay	–	6 (riverain)	Location
TE0209	Lac du Nordet	Fjord-du-Saguenay	Martin-Valin	4 (riverain)	Location
TE0210	Lac Innommé n° 65082	Fjord-du-Saguenay	–	2 (riverain)	Location
TE0211	Lac du Parfum	Fjord-du-Saguenay	–	2 (riverain)	Location
TE0212	Lac Rioux	Maria-Chapdelaine	Des Passes	5 (riverain)	Location
TE0213	Rivière Alex	Maria-Chapdelaine	Des Passes	3 (riverain)	Location
TE0214	Rivière des Aigles	Maria-Chapdelaine	Des Passes	5 (riverain)	Location
TE0215	Lac Chausson	Maria-Chapdelaine	–	2 (riverain)	Location
TE0216	Rivière Mistassini	Maria-Chapdelaine	–	4 (riverain)	Location
TE0217	Lac Brochet	Maria-Chapdelaine	–	3 (riverain)	Location
TE0218	Lac Basile	Maria-Chapdelaine	Rivière-aux-Rats	9 (riverain)	Location

MAURICIE

CODE DE TIRAGE	NOM DU TIRAGE	MRC OU AGGLOMÉRATION	ZEC	NOMBRE DE TERRAINS	VENTE OU LOCATION
TE0401	Lac à Matte	Ville de La Tuque	La Croche	4 (riverain)	Location
TE0402	Lac Bellavance	Ville de La Tuque	Wessonneau	3 (riverain)	Location
TE0403	Lac Catherine	Ville de La Tuque	Ménokéosawin	1 (riverain)	Location
TE0404	Lac Bouchard	Ville de La Tuque	Ménokéosawin	2 (riverain)	Location
TE0405	Lac Alice	Mékinac	Chapeau-de-Paille	8 (riverain)	Location
TE0406	Grand lac Brûlé	Maskinongé	–	2 (riverain)	Location

Les tableaux contiennent les renseignements disponibles au moment de mettre sous presse.

- > Ces terrains sont offerts en location par bail renouvelable annuellement ou en vente lorsqu'il en est fait mention.
- > Le MERN recommande aux participants de visiter les terrains qui les intéressent avant de s'inscrire. La prudence est de mise si vous visitez les terrains durant les périodes de chasse.
- > Le MERN se réserve le droit de retirer tout emplacement d'un tirage au sort, et ce, jusqu'à l'attribution.

OUTAOUAIS

CODE DE TIRAGE	NOM DU TIRAGE	MRC	ZEC	NOMBRE DE TERRAINS	VENTE OU LOCATION
TE0701	Lac la Rouge	Papineau	–	5 (semi-riverain)	Location

CÔTE-NORD

CODE DE TIRAGE	NOM DU TIRAGE	MRC	ZEC	NOMBRE DE TERRAINS	VENTE OU LOCATION
TE0901	Lac Daigle	Caniapiscau	–	1 (riverain)	Location
TE0902	Lac des Cèdres	La Haute-Côte-Nord	–	5 (riverain)	Location
TE0903	Lac Migneault	Manicouagan	–	14 (riverain)	Location
TE0904	Lac Dagneau	Sept-Rivières	–	2 (riverain)	Location
TE0905	Lac Hall	Sept-Rivières	Matimek	7 (riverain)	Location
TE0906	Lac Ovide	Sept-Rivières	Matimek	2 (riverain)	Location
TE0907	Rivière Sainte-Marguerite	Sept-Rivières	Matimek	3 (riverain)	Location

GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

CODE DE TIRAGE	NOM DU TIRAGE	MRC	ZEC	NOMBRE DE TERRAINS	VENTE OU LOCATION
TE1101	Ruisseau du Moulin	Avignon	–	5 (non riverain)	Location
TE1102	Lac Deschênes	La Haute-Gaspésie	–	8 (semi-riverain et non riverain)	Location
TE1103	Petit lac McKenzie	Le Rocher-Percé	Des Anses	8 (semi-riverain)	Location

LAURENTIDES

CODE DE TIRAGE	NOM DU TIRAGE	MRC	ZEC	NOMBRE DE TERRAINS	VENTE OU LOCATION
TE1501	Lac des Polonais	Antoine-Labelle	–	1 (riverain)	Location
TE1502	Chemin des Cornouillers	Antoine-Labelle	–	1 (non riverain)	Vente
TE1503	Lac de la Décharge	Des Laurentides	–	1 (non riverain)	Location

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web du Ministère à l'adresse www.mern.gouv.qc.ca/fr/tirageausort ou communiquez avec l'un des bureaux du MERN en région ou avec la MRC concernée, là où des terrains sont offerts.

BAS-SAINT-LAURENT

MRC de La Matanie : 418 562-6734

MRC de Rivière-du-Loup : 418 867-2485

MRC de Témiscouata : 1 877 303-6725

SAGUENAY — LAC-SAINT-JEAN

MRC Le Domaine-du-Roy : 1 888 475-2440

MRC Le Fjord-du-Saguenay : 1 888 673-1705

MRC de Maria-Chapdelaine : 1 888 776-2131

MAURICIE

Ville de La Tuque : 819 523-8200

MRC de Mékinac : 418 365-5151

MRC de Maskinongé : 819 228-9461

OUTAOUAIS

MRC de Papineau : 819 427-6243

CÔTE-NORD

MRC de Caniapiscau : 418 287-5339

MRC de La Haute-Côte-Nord : 418 233-2102

MRC de Manicouagan : 418 589-9594

MRC de Sept-Rivières : 418 962-1900

GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

MERN – Direction régionale de
la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine : 418 388-2125

LAURENTIDES

MRC d'Antoine-Labelle : 819 623-3485

MRC des Laurentides : 819 425-5555, poste 1010



T14-01-1708

**Énergie et Ressources
naturelles**

Québec 

RÉSEAU **Sépaq** 